

2024/

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BEAUVALLON**

SEANCE DU 13 FEVRIER 2024

DELIBERATION N° D 2024-03

L'an deux mille vingt-quatre, le 13 février à 18H30, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, dans la Salle du Conseil, après convocations légales adressées le 8 février, sous la direction de Monsieur Bernard RIPOCHE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Etaient présents : 13

Votants : 18

Secrétaire de séance : M. Fabien CAYRAT

ETAIENT PRESENTS :

Maire	M. RIPOCHE
Adjointes	MME RAMERINI
Adjoints	MM. CHATELET
Conseillères Municipales	MMES CHALEYAT, DE ALMEIDA, HAMET, ROBERT et ROCHE
Conseillers Municipaux	MM. CAYRAT, GARNIER, MORIN, SANNIER et STEVENIN

ABSENTS EXCUSES :

Mme CHANTRE	a donné pouvoir à	M. MORIN
MME FOUREL-EDELBLUTH	a donné pouvoir à	Mme RAMERINI
Mme GREGOIRE	a donné pouvoir à	M. CAYRAT
M. DURET	a donné pouvoir à	M. CHATELET
M. REVOL	a donné pouvoir à	Mme DE ALMEIDA
M. BENISTANT		

D 2024-03 – Approbation de l'opération : « Création d'un espace multi-services comprenant la nouvelle bibliothèque, la MJC et une Agence postale communale » et de son plan de financement

Vu le Code Général des collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2023-26 du Conseil Municipal en date du 5 juillet 2023 ;

Monsieur le Maire expose :

Dans le cadre de l'aménagement de la zone des Gamelles, la Commune envisage la construction d'un espace multiservices comprenant un espace pour la bibliothèque, un espace d'exposition et d'animation, un espace pour la MJC et un espace Poste.

Outre la participation de l'Aménageur privé, la société DROME ARDECHE IMMOBILIER (DAI), prévue dans le PUP, pour la construction de l'espace bibliothèque, ce nouvel espace multiservices peut bénéficier de financements publics et privés.

La Commune souhaite faire une demande de subvention au titre de la Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL).

2024/

Le coût prévisionnel de l'opération se détaille ainsi :

	MONTANT EN € H.T.
DEPENSES TRAVAUX CONSTRUCTION	
Maitrise d'œuvre	88 900
VRD/Réseaux	112 000
Travaux construction bâtiment	529 000
Travaux création places de parking	21 000
SOUS-TOTAL	750 900
DEPENSES AMENAGEMENT	
Achat Mobilier	42 000
Acquisition Matériel informatique	9 300
Acquisition Système informatique	2 200
Acquisition collections	30 160
SOUS-TOTAL	83 660
DEPENSES GLOBALES	834 560

Le plan de financement prévisionnel se décompose tel que ci-dessous :

	MONTANT EN €	Pourcen- tage
D.E.T.R/DSIL	150 180	18%
DGD - Travaux construction	117 300	14%
DGD - Aménagement	33 500	4%
Conseil Régional	50 298	6%
Conseil Départemental - Construction et Aménagement	237 870	29%
EPCI - Fonds de concours	0	0%
Total des aides publiques (80% maximum)	589 148	71%
Autofinancement	Emprunt	0
	Fonds propres	108 701
Autres financements privés (CAF...)		
Caisse d'Allocations Familiales (CAF)	46 500	6%
Aménageur - PUP	67 211	8%
La Poste	23 000	3%
Total financements privés	136 711	16%
Coût total prévisionnel de l'opération (en HT)	834 560	100%

2024/

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'opération et le plan de financement tel que présenté ci-dessus ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération,

- après transmission en Préfecture le 15 / 02 / 2024
- et mise en ligne sur le site internet de la Commune le 15 / 02 / 2024

La présente délibération qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet dans un délai de deux mois, à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble ou d'un recours gracieux auprès de la commune de Beauvallon, étant précisé que celle-ci dispose d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite d'acceptation. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

Pour extrait conforme.

A Beauvallon,

**Le Maire,
Bernard RIPOCHE**



Certifiée exécutoire et transmise en Préfecture le 15/02/2024
026-212600423-20240213-D202403-DE
Mise en ligne sur le site internet le 15/02/2024

